ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

ÉduSCOL
[dgesco]

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Découverte professionnelle option 3 heures

Exemple de mise en œuvre

Options à l'entrée en 3e
Information aux familles

Collège Les Dîmes, 2005-2006

Cuisery, académie de Dijon

Juillet 2006

COLLEGE "LES DIMES"
BP N°43
F-71290 CUISERY

OPTIONS À L'ENTREE EN 3e
Présentation

DOCUMENT D'INFORMATION A CONSERVER PAR LA FAMILLE

1. **A l'entrée en 3e tous les élèves poursuivent l'étude de la LV2 choisie en 4e (option obligatoire).**

2. **En matière d'options facultatives, sachant qu'on ne peut étudier qu'une seule de ces options, les élèves ont le choix entre (1):**
   - **Poursuivre l'étude de l'option "latin" choisie en 5e;**
   - **ou poursuivre l'étude de l'anglais pré-européen choisi en 4e;**
   - **ou choisir de suivre une nouvelle option offerte à l'entrée en 3e : "Découverte professionnelle";**
   - **ou ne suivre aucune de ces trois options.**

DECOUVERTE DES METIERS ET DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL (option facultative: 3h en 3e)

Cette option peut intéresser tout élève volontaire quels que soient son profil, ses projets ultérieurs d'études et son projet professionnel.

Objectif :

- Acquérir une culture du monde professionnel par une découverte :
  - des métiers et des filières de formation qui y préparent,
  - des milieux professionnels,
  - de l'environnement économique et social.

Organisation :

- Les élèves réalisent une recherche en équipe sur les métiers, les organisations de travail et les filières de formation. Ces recherches débouchent sur des productions variées. Dans ce cadre ils sont amenés à réaliser des enquêtes, à visiter des entreprises et des lycées, à rencontrer et questionner des intervenants extérieurs (professionnels, responsables d'entreprises, professeurs de lycées, anciens élèves, etc.), à travailler avec la conseillère d'orientation et la documentaliste et à travailler en équipe.
- Pour le diplôme national du brevet, l'option étant facultative, seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte.
- Cette option ne peut pas être cumulée avec l'option latin ni avec l'anglais pré-européen.
- Le collège accueille un maximum de 20 élèves dans cette option. L'affectation est décidée, après avis du conseil de classe, par une commission composée du chef d'établissement, des professeurs en charge de cet enseignement et du professeur principal de l'élève. Les familles sont informées début juillet.

---

(1) Sur la fiche de préparation à l'orientation, bien préciser en haut de la page 3 à la ligne "une classe de 3e (si vous envisagez une option, laquelle?)**", l'option facultative retenue:**

- soit la poursuite du latin (cette option ne peut pas être débutée en 3e) ;
- soit la poursuite de l'anglais pré-européen (cette option ne peut pas être débutée en 3e) ;
- soit la candidature à l'étude de l'option "découverte des métiers et de l'environnement professionnel".

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche